



Journal Homepage: -[www.journalijar.com](http://www.journalijar.com)

## INTERNATIONAL JOURNAL OF ADVANCED RESEARCH (IJAR)

Article DOI:10.21474/IJAR01/17272  
DOI URL: <http://dx.doi.org/10.21474/IJAR01/17272>



### RESEARCH ARTICLE

#### ECOLOGICAL POLICIES AND ECO-CITIZENSHIP: AN ALTERNATIVE TO SUSTAINABLE DEVELOPMENT

#### POLITIQUES ÉCOLOGIQUES ET ÉCO-CITOYENNETÉ: ALTERNATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dotsè Charles-Grégoire Alosse<sup>1</sup> and Kodjo Dzifa Bade<sup>2</sup>

1. Maître de Conférences en Philosophie Politique Université de Kara - Togo.
2. Doctorant en Éthique et Philosophie Politique Université de Lomé - Togo.

#### Manuscript Info

##### Manuscript History

Received: 20 May 2023  
Final Accepted: 24 June 2023  
Published: July 2023

##### Key words:-

Africa, Citizenship, Development,  
Ecology, Politics

#### Abstract

The major consequences of environmental problems are the deterioration of people's living conditions and are sources of underdevelopment in Africa. It is imperative to make all actors responsible for these problems. The fact is that our populations are still very insensitive and not concerned about environmental problems. The reasons for these behaviours are diverse. While ecological policies are often disarticulated from their contexts because developed by African states in relation to international agendas, these are not always integrated by the populations in their daily lives and are not followed by the public authorities. The consequence is that environmental issues are seen by people as new and non-priority issues. These populations are often under-informed about environmental issues and are not sufficiently aware of environmental protection initiatives. People are not sufficiently aware that today's environmental problems will further affect their current lives and those of future generations. The approach is that of the principle of accountability that commits states, individuals and communities to their impacts on the environment.

Copy Right, IJAR, 2023, All rights reserved.

#### Introduction:-

Les problèmes environnementaux sont devenus des préoccupations majeures pour nos sociétés contemporaines. Les défis liés à ces préoccupations interpellent les pouvoirs publics et les citoyens de la planète terre. En 1972, s'est tenue la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm. Ce fut une première conférence mondiale qui fait de l'environnement une question majeure. Les participants ont adopté une série de principes pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement. Cette conférence internationale a marqué un début de dialogue entre les pays industrialisés et ceux en développement concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution et le bien-être des peuples dans le monde entier. D'où la notion de développement durable. L'idée de développement durable est née de la volonté de concilier la défense des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie. Ce projet est officialisé en 1987 par le Rapport Brundtland et a reçu le soutien des grandes organisations non-gouvernementales (ONG) écologiques. Les économistes, à la suite de R. Solow (2006), montrent que sous certaines conditions, impératifs écologiques et croissance économique sont conciliables. En 1992, la

**Corresponding Author:- Dotsè Charles-Grégoire Alosse**

Address:- Maître de Conférences en Philosophie Politique Université de Kara - Togo.

Conférence de Rio de Janeiro fait du développement durable une ardente obligation politique à tous les niveaux. Il s'agit prioritairement de protéger l'environnement pour maintenir les conditions environnementales physico-chimiques compatibles avec la santé humaine (A. Gosseries, 2004). Dans le contexte africain, les problèmes environnementaux ont pour conséquences majeures la dégradation des conditions de vie et sont sources du sous-développement des États du continent. Pour remédier à ces désastres qui pèsent sur la vie des États, les hommes politiques élaborent souvent des textes juridiques en tenant compte des agendas internationaux. En plus de cela, les objectifs concernant l'urgence des problèmes que posent les transformations du climat, sont déterminés de manière descendante au niveau global, puis répercutés à l'échelle des États laissant peu de place aux initiatives ascendantes, locales ou nationales. Alors que les politiques écologiques sont souvent désarticulées de leurs contextes parce qu'élaborées par les États africains en rapport aux agendas internationaux. Celles-ci ne sont pas toujours intégrées par les populations à leur vécu quotidien et ne sont pas suivies par les politiques publiques. C'est pour résorber cet écart entre politiques écologiques et implications citoyennes dans l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) que nous avons choisi de traiter du sujet : politique écologique et écocitoyenneté : approche alternative du développement durable.

Il se pose le problème de la désarticulation entre les politiques écologiques et leurs impacts réels du point de vue local. La question principale est : comment rendre efficaces les ODD définis au niveau global à un niveau local ? Cette question principale génère d'autres questions spécifiques. En quoi consistent les politiques écologiques, l'écocitoyenneté et le développement durable ? Quelles sont les stratégies descendantes du développement durable ? Quelles sont les stratégies ascendantes du développement durable ? L'hypothèse principale c'est que, pour rendre efficaces les ODD définis par les politiques écologiques au niveau des citoyens, il faut une approche alternative à celle descendante des organisations internationales par une approche ascendante de l'écocitoyenneté. Ainsi, l'approche alternative au top-down est celle du principe de responsabilité qui engage les Organisations internationales, les États, les collectivités et les personnes quant à leurs relations dépendantes avec l'environnement. Car, même s'il est reconnu que l'écocitoyenneté doit reposer sur l'individu, cela ne doit pas pousser les pouvoirs publics et même l'ensemble de la collectivité à se décharger de leur propre responsabilité en matière de préservation de l'écosystème. Aux origines de l'éthique environnementale se trouve des préoccupations liées à la question de la dégradation de la nature en lien avec la qualité de la vie R. S. Routley (2019).

L'analyse se déploie en trois étapes: il convient tout d'abord de définir les politiques écologiques, l'écocitoyenneté et le développement durable. Ensuite montrer que les politiques écologiques constituent une approche top-down (descendante) du développement durable. Enfin prouver que l'écocitoyenneté constitue une approche bottom-up (ascendante) du développement durable.

Approche notionnelle : politiques écologiques, écocitoyenneté et développement durable

Les scientifiques sont de plus en plus nombreux, à l'instar de A. Touraine (2006, p.115) à mettre en garde l'humanité « contre les très graves conséquences que le mode de développement actuel fait peser sur les conditions de vie » des générations présentes et à venir. Le Groupe d'experts gouvernemental sur l'évolution du climat par exemple a acquis une autorité scientifique à travers ses travaux qui démontrent que c'est bel et bien l'action des hommes qui détermine l'évolution du climat. C'est pourquoi, il est urgent de limiter très fortement l'emploi des ressources énergétiques fossiles, le charbon, le pétrole et le gaz surtout, bref, les sources d'énergie dont dépend une grande partie de l'économie mondiale. Pour ce faire, il faut une politique écologique conciliable avec l'écocitoyenneté pour un développement durable. En quoi consistent ces trois notions qui constituent la trame de fond de notre problématique ?

Les politiques écologiques ou politiques vertes sont considérées comme des options politiques distinctes de celles des partis socialistes ou libéraux. C'est des formes de politiques qui proposent, pour assurer la protection de l'environnement, des mesures politiques portant sur la prise de décision par consensus pour mieux faire face aux défis écologiques ou environnementaux. Les valeurs politiques fondamentales des politiques écologiques incluent la démocratie, l'équité, la biodiversité, la décroissance, les droits humains, l'agir globalement, le développement durable. Ces mesures politiques peuvent être locales ou globales. Sur le plan global par exemple, la politique écologique s'est manifestée par la formation d'associations internationales de protection de la nature ; l'entrée en scène de scientifiques qui s'adressent non seulement à leurs concitoyens mais aussi à la communauté scientifique et politique internationale ; la prise en charge des questions environnementales par l'ONU. C. Larrère 2015, p. 263), parle de « la valeur intrinsèque » comme politique de protection de la nature en se référant à la convention de Rio sur

la biodiversité. Selon elle, la valeur intrinsèque s'entend comme des enjeux éthiques sortant de la déclaration de Rio permettant de protéger l'environnement. Les parties contractantes du sommet de la Terre de Rio se déclarent « conscientes de la valeur de la diversité biologique et de la valeur de la diversité et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique » (C. Larrère 2015, p. 264).

Les racines philosophiques des politiques écologiques se trouvent dans les écrits de certains philosophes notamment Hans Jonas à partir de la publication de son œuvre majeure Principe Responsabilité. H. Jonas (1998) a développé une théorie éthique et politique basée sur le principe de la responsabilité. Dans ses approches, il insiste sur la responsabilité parentale qui se débouche sur la responsabilité de l'enfant, mais aussi sur la responsabilité de l'homme politique. Pour lui, l'homme d'État porte une charge de responsabilité envers sa collectivité. L'homme politique dans la gestion de la cité, à la responsabilité de veiller au devoir être de la société à travers un devoir faire permettant la pérennité du bon fonctionnement de cette société. S. Fyfle (2009, p.39) conclut que « cette forme de responsabilité développée par Hans Jonas est prospective » en ce sens qu'elle ne se limite pas aux générations présentes mais également aux générations à venir. À en croire J. Hans (1998, p. 165), « Une des responsabilités de l'art de gouverner consiste à veiller à ce que l'art de gouverner reste encore possible dans l'avenir ».

Ainsi, à partir de cette approche jonasienne, on peut comprendre pourquoi la protection de l'environnement est aussi une préoccupation politique. Dans un monde en pleine mutation avec ses enjeux et ses défis, l'État doit reconnaître dans ses tâches de gestion de la cité que le destin de sa communauté se trouve entre ses mains. C'est pourquoi ses projets de société doivent se faire en ayant pour base le respect des principes du développement durable. Si les décisions politiques émanent de lui, il est donc acteur de la garantie d'une vie future authentiquement humaine. Prenant conscience de la mondialisation des problèmes écologiques et environnementaux, les mesures politiques prises par les organismes internationaux sont souvent globale. C'est le cas de la politique de conservation des ressources vivantes qui a été définie par l'Union internationale de conservation de la nature (l'UICN). Cette mesure adoptée par les politiques s'inscrit dans la perspective de rendre effective le processus de développement durable. Comme le décrit bien cette convention, il faut « la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière à ce que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures » (A. Gosseries, 2004, p. 207).

L'écocitoyenneté est un terme qui constitue un néologisme formé d'écologie et de citoyenneté. Cela fait référence à la conscience écologique d'appartenir à un environnement (terre, continent ou pays selon l'échelle) qui garantit son existence et qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à un territoire. La notion d'écocitoyenneté renvoie au terme grec oikos (maison, habitat milieu de vie) et à la citoyenneté mais d'une manière participative et politique. D'après L. Sauvé (2007), elle est envisagée comme une citoyenneté critique, compétente, créative et engagée, capable et désireuse de participer aux débats publics, à la recherche de solution et à l'innovation écosociale. Historiquement, le concept d'écocitoyenneté est né du champ de l'éducation relative à l'environnement (ERE) dans les années 1970. Selon E. Morin (2020), c'est l'ère écologique. Bien que le terme écocitoyenneté ne fût pas encore utilisé comme tel, il s'agissait bien de l'idée d'une citoyenneté environnementale, notamment dans un discours des politiques publiques et en politique environnementale. Les années 1970 marquent la prise en compte des questions environnementales. Ce qui va rendre concrète cette prise de conscience c'est la conférence de Stockholm de 1972. Ensuite, vient la conférence de Rio. Après, la Conférence des Parties sur le changement climatique (COP). Il devenait urgent de penser à l'avenir de la planète terre dont dépend toute vie. Dans le contexte de l'écocitoyenneté, chacun individuellement est responsable de la dégradation globale de la nature. Il s'agit de montrer dorénavant que ce sont les citoyens du monde entier qui sont responsables de la dégradation de l'environnement surtout sur le plan du changement climatique et de la perte de la biodiversité.

À travers l'écocitoyenneté, on peut converger les efforts pour lutter contre la détérioration de la planète, la perte de la biodiversité, le changement climatique, la destruction de la couche d'ozone, l'érosion côtière, la pollution de l'eau, des mers, des océans, des lagunes etc. L'écocitoyenneté est donc l'association des préoccupations écologiques reposant sur l'idée que la planète est fragile et qu'il est nécessaire de la protéger par tout citoyen sur un territoire donné. On peut comprendre qu'un écocitoyen est cet individu qui est doté des valeurs civiques qui consistent à s'attacher ou à être dévoué à la protection de l'environnement. Être écocitoyen, c'est avoir conscience que chacun de ses actes quotidiens a une incidence sur la planète. Et partant de cette constatation, on prend l'engagement de respecter l'environnement afin de limiter l'impact que son geste aura sur la planète. C'est important que nous nous

sentions concernent par la pollution de l'atmosphère, car souvent nous négligeons le fait que nos actions ont un impact sur l'environnement, qu'elles soient minimales ou pas.

L'écocitoyenneté est fondée sur le fait que les individus ont les moyens de jouer un rôle déterminant dans la protection de l'environnement. Pour que le citoyen intègre l'environnement dans ses comportements de tous les jours, quatre piliers de l'écocitoyenneté sont requis: l'éducation environnementale, l'éducation à l'action citoyenne, la prise de conscience collective des acteurs à la protection de l'environnement et la participation des acteurs à la valorisation des composantes de l'environnement. Dans son aspect éducatif par exemple, l'écocitoyenneté promeut une formation des élites de demain responsable d'une bonne utilisation des ressources de la planète.

La notion de développement durable a été mise en scène à la conférence de Rio en juin 1992. Encore appelé développement soutenable ou développement supportable, le développement durable a été défini pour montrer à la communauté mondiale que la question du développement est une affaire de tous, des pays riches comme des pays pauvres. Historiquement parlant, c'est la première fois que les ONG ont pris part à une conférence mondiale dans le but de repenser le concept du développement qui fut longtemps limité à son aspect matériel. Voilà pourquoi, ces ONG pensent que le développement durable est un développement fondé, géopolitiquement acceptable, culturellement diversifié. Le développement durable est mis en exergue par le rapport de Brundtland de 1987 qui pense que le développement est durable quand il est à la fois écocentré et anthropocentré.

D'après les mots de S. Latouche (2004, p.51-52) « Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Le développement durable est une façon d'organiser la société de manière à lui permettre d'exister sur le long terme. Cela implique de prendre en compte à la fois les impératifs présents mais aussi ceux du futur, comme la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ou l'équité sociale et économique. C'est à travers une prise de conscience de la dégradation environnementale par les industries hautement polluantes des pays développés, et même le pillage des ressources du sol et du sous-sol imposés par l'Europe coloniale que le germe de pauvreté des pays sous-développés va favoriser, d'une manière ou d'une autre, la prise en compte des mesures de protections environnementales, à travers l'organisation des Sommets.

Lors de la conférence de Rio de 1992, le concept de développement durable est inscrit comme un principe fondamental de toutes les politiques d'aménagement et de protection. Il fallait se retrouver avec « la volonté de concilier les exigences d'une protection à long terme de l'environnement avec les nécessités du développement en tenant compte, en premier lieu, de l'inégalité de développement entre le Nord et le Sud » (C. Larrère, 1996, p.507). Ainsi Par développement durable, on entend un développement économique et social qui vise à « satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures » (C. Larrère, 1996, p.507). Cette manière de concevoir la notion du développement durable fait voir que « le développement durable conjugue l'exigence économique d'efficacité, l'impératif de la justice sociale (à l'intérieur d'une même génération et entre les générations présentes et futures) et les nécessités de la protection de la nature (par la qualité des milieux et la pérennité des ressources) » (C. Larrère, 1996, p.507). Le sommet de Rio se présente comme une alerte à l'égard de la communauté mondiale que la croissance économique ne peut pas continuer sans qu'elle ne se retrouve pour définir les principes pouvant refléter le modèle de développement désiré.

L'évidence étant que nous partageons la même planète « mais nous vivons dans un monde où les valeurs sont plurielles et les priorités concurrentes » (E. Agius, 1996, p.130). Chaque pays recherche le développement mais il faut que ce développement prenne en compte l'intérêt non seulement des générations présentes, mais aussi celles à venir. Le développement durable postule que tout État prenne conscience des enjeux qui découlent directement de l'exploitation de l'environnement. La prise en compte des risques environnementaux majeurs, qu'ils soient naturels, industriels ou technologiques, est essentielle aujourd'hui dans la mise en œuvre de la politique en gestion des risques environnementaux des entreprises. En effet, les commerces, l'industrie, le tourisme, les sociétés et développeurs immobiliers, les fonds d'investissements, les banques ou les laboratoires produisent des émissions, des dispersions de rejets, des dépôts, des odeurs, des radiations, des rayonnements, etc., sur leur milieu environnant. Leurs impacts portent nécessairement atteinte à l'environnement. Il faut élaborer des règles ou principes environnementaux d'où la notion de justice dans le champ d'éthique de l'environnement. L'une des préoccupations majeures de la politique du développement durable est de permettre à la génération à venir de profiter équitablement des richesses dont profite aujourd'hui la génération présente. Il est impératif de préserver l'humanité de toute disparition. Le problème aujourd'hui pour cette politique c'est que le mode de vie des pays développés se poursuit et s'exporte dans les pays

sous-développés alors que la préservation de la nature apparaît comme intrinsèquement liée à la dynamique du développement des sociétés. De là, l'éthique environnementale entre dans les champs de l'économie et suggère que la répartition des ressources et leur accès sont indissociables des impacts environnementaux, résultant de certains usages irréfléchis tels que la surexploitation des ressources sur un temps long. Depuis Rio, la politique du développement durable du mal à être mis en œuvre à cause du niveau de compatibilité de ces trois finalités à savoir l'économique, le sociale et l'environnemental même.

#### Les politiques écologiques top-down du développement durable

À la sortie du sommet de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, des mesures furent adoptées dans l'espoir de diriger les actions présentes et futures sur la planète terre. Tous les États du monde, désormais conscients que « les problèmes environnementaux sont des prénoms globaux » (C. Larrère, 2015, p.235), mettaient en débat la question du développement. Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'acidification et la pollution des océans, la pénurie d'eau potable et l'érosion des sols sont autant de problèmes environnementaux qui ont atteint leur dimension planétaire. L'écologie devient une question de politique internationale aussi bien au niveau des gouvernants que de la société civile. La globalisation de la question environnementale a été spécialement marquée par un indéniable recentrement sur les questions humaines. La question centrale était comment faire pour mettre en œuvre une délibération sur ce qu'il conviendrait de faire pour maintenir une biosphère vivable ? La mise en œuvre de ces politiques part largement du niveau global. Les politiques mises en œuvre pour assurer le développement durable diffèrent par les échelles où l'on situe les tensions qui déstabilisent les relations hommes/nature. Le rapport Brundtland met au premier plan l'émergence de déséquilibres globaux comme l'émission de gaz à effets de serre, et l'accumulation de gaz affaiblissant la couche d'ozone.

Plus précisément, c'est dans le rapport Brundtland qu'a été introduite la question du développement durable. Il s'agit de concilier principalement le développement et la protection de l'environnement. Ce type de développement apparaît, dès lors, comme un « développement économique et social qui vise à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures » (C. Larrère 2015, p.263). Le développement durable est envisagé comme une politique de protection de l'environnement à trois piliers sur lesquels fonctionnent les pays pour élaborer leurs ODD. Ces trois piliers se trouvent dans l'article premier de la déclaration de Rio:

Les objectifs de la présente Convention, dont la réalisation sera conforme à ses dispositions pertinentes, sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat.

L'analyse de cette déclaration de Rio montre les trois piliers du développement durable : la conservation de la nature, le pilier économique et le pilier social. En plus de cela vient le pilier de l'équité c'est-à-dire de la justice distributive. L'approche globale du développement durable a eu tant de difficulté à s'appliquer dans les États car la réalité ne sont pas les mêmes. On ne peut pas appliquer les principes qui peuvent marcher dans un État à un autre État. C.Larrère(2015, p. 257), dans ses travaux, a souligné cette difficulté quand elle indiquait les paradoxes de la globalisation, en faisant remarquer que « C'est au moment même où les préoccupations planétaires insistent sur les déséquilibres imposés au système Terre par la masse des activités humaines que l'écologie remet en question la conception systémique qui avait focalisé les préoccupations sur les équilibres de la nature. Tel est bien le paradoxe de la situation actuelle ». L'enjeu majeur pour nos sociétés actuelles, c'est la question des déséquilibres globaux résultant des actions menées partout à la surface de la terre, au nom de la croissance économique, selon W. W. Rostow (1960).

Les politiques élaborées sous l'égide des Nations Unies partent donc des déséquilibres globaux pour obtenir, par des actions localisées, une réduction des tensions environnementales. Mais il ya un problème qui survient habituellement. Au niveau global, on peut avoir de bonnes raisons de penser que le système Terre ne parvient pas à absorber l'agir humain, et on estime même que cet agir, s'il est judicieux, ne peut pas être absorbé au niveau local. « Quand on envisage au niveau planétaire des évolutions catastrophiques, on découvre au niveau local qu'il est possible d'habiter la nature sans la détruire, si l'on en fait bon usage » (C. Larrère 2015, p.257). C'est l'une des raisons qui amène à penser que les équilibres sont mis à mal au niveau planétaire. C.Larrère(2015, p. 260) pense qu'

Au sein de l'Organisation des Nations Unies(ONU), les différents États confrontent et tentent d'harmoniser leurs points de vue, mais il n'existe pas au niveau planétaire d'institution démocratique représentant la diversité des humains (à laquelle seraient conviés les porte-parole des non-humains) dont les décisions seraient susceptibles de s'imposer à tous les États. Au niveau planétaire, la perte en information et en représentativité n'est nullement compensée par un gain d'efficacité ; ce qui affecte surtout la légitimité des décisions qui pourrait être prises. Il ne suffit pas que des décisions soient imposées. Il faut aussi qu'elles soient acceptées. Se pose alors la question de l'intérêt commun ou général, au nom duquel ses décisions sont prises et du collectif dont elles émanent.

De ce constat, on comprend que le problème particulier de chaque pays ne peut pas faire l'objet d'un problème commun. Surtout, avec la question de la justice environnementale qui donne plus d'ouverture sur la globalisation et le recentrement sur les problèmes humains, de nouveaux problèmes se posent. Se recentrer sur les soucis humains, c'est passer d'homme aux hommes et prendre en compte les rapports des hommes entre eux de même que les questions de justice qui se pose.

L'exigence de justice est une question centrale dans le débat écologique. Il s'agit de partager d'une manière juste et équitable les avantages qui découlent de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques et grâce à un financement adéquat, ainsi que le stipule l'article premier de la déclaration de Rio sur la protection de la biodiversité. La question de justice écologique est une question de justice sociale qui découle du quatrième pilier de la Convention de Rio, qui invite de jouir en commun les biens environnementaux. Il faut donc soulever la question de la dégradation inégale qui pèse sur certains milieux et qui nécessite la prise en compte de la la question de la justice. C'est pourquoi C.Larrère (2020, p.25) pense qu'on « On peut voir dans la justice environnementale une dimension nouvelle de la justice sociale ». Autrement dit, tous les biens environnementaux, dont il s'agit de jouir en commun, ne peuvent être qualifiés que de ressources. « Très souvent, il ne s'agit pas de bien que l'on consomme mais de milieux de vie que l'on peut dégrader et dont il faut prendre soin » (C. Larrère, 2020, p.25).

Les politiques écologiques prennent en compte les questions des inégalités environnementales sous un angle global. Mais localement, cette approche pose problème car à « l'intérieur d'un pays comme au niveau internationale : la polarité Nord/Sud affecte la répartition des coûts environnementaux et celle des avantages»(C. Larrère, 2015, p.280). Selon C. Larrère(2017, p. 10), « Pour bien définir les inégalités environnementales, il faut les rapporter aux risques ». Ce constat philosophique laisse voir que les inégalités environnementales ne concernent pas seulement l'extériorité du danger, mais aussi la réaction que ses inégalités pourront susciter. Le risque dont il est question concerne à la fois la vulnérabilité et la résilience. Si le danger se produit, l'effet est visible et se perçoit le plus souvent comme étant égal. Mais, ce qui pose problème, c'est que, les plus pauvres ou les plus défavorisés sont les plus exposés, simplement parce qu'ils sont les plus fragiles et ont moins de solution de rechange. Pour illustrer bien ce phénomène d'inégalité, Catherine Larrère prend à témoin l'événement catastrophique survenu à La Nouvelle-Orléans et sa région en août 2005. Cette crise appelée l'Ouragan Katrina a entraîné des dommages considérables, tant humains que matériels et a laissé voir que ceux qui sont les plus exposés aux risques sont les populations les plus pauvres de ce contré :

Les grandes crises écologiques contemporaines (changement climatique, destruction de la biodiversité, dégradation des écosystèmes) n'ont pas le même impact social partout dans le monde : partout elles révèlent les inégalités sociales et les aggravent. Le rôle du capital social est par exemple de toute première importance dans l'impact des catastrophes social-écologiques. Pour la France, la matrice de cette inégalité face aux catastrophes social-écologiques est la canicule de 2003, dont 90% des 14000 victimes avaient plus de 65 ans et dont le décès fut lié à des causes sociales (isolement, pauvreté). Les trois épisodes de caniculaires de l'été 2015, bien moindre intensité et qui ont été amortis par les plans canicule, ont tout de même causé 3500 décès supplémentaires(C. Larrère, 2017, p. 44).

Toutefois, la vulnérabilité des plus démunis ne résulte pas seulement de leur localisation matérielle, mais aussi du fait qu'ils n'ont pas tellement de possibilité pour faire face à ce fléau. À cet effet, on dira que le risque environnemental est relatif, car il frappe chaque zone mais de façon inégale et la façon dont chacun pourra y faire face dépend de sa capacité de résilience. C'est donc la vulnérabilité et la résilience qui permettent de mieux cerner

les facteurs sociaux et environnementaux. C'est pourquoi, « on ne peut pas sous-estimer l'importance de l'aspect socialement différencié des effets des dégradations écologiques » (C. Larrère, 2017, p.6).

Par rapport à la question climatique, le changement climatique résulte pour l'essentiel, de l'augmentation massive des quantités de CO<sub>2</sub> émises par les pays occidentaux, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Or, non seulement les conséquences de ce développement régional affectent tous les pays, mais en outre frappent les pays qui en sont moins responsables. C'est les pays sous-développés qui n'ont pas pris part à la révolution industrielle qui subissent le plus les effets de la dégradation de l'environnement. Le problème d'adaptation au changement climatique a été posé en termes de justice à partir du moment où presque tout le monde prenait conscience que le phénomène va affecter d'une manière disproportionnée les différentes régions du monde. Face aux effets du réchauffement climatique, les populations pauvres ou bien les pays sous-développés auront de difficulté à y faire face. Au même moment, les pays riches pourront y faire face parce qu'ils disposent le minimum vital. C'est dire que la pauvreté limite la capacité d'adaptation des pays. Logiquement, la position des pays riches peut être considérée comme une injustice qui mérite d'être traitée. Ainsi, « Si l'on ajoute que les pays riches seront plus à même de s'adapter aux conséquences du changement, on voit à quel point les injustices écologiques se distribuent selon une polarité Nord-Sud, et mettent en jeu des pays ou des sociétés distincts » (C. Larrère et R. Larrère, 2009, p.82).

Le grand dilemme c'est que, les générations passées qui se sont lancées dans le développement industriel, n'avaient pas la moindre idée des conséquences de ce qu'elles faisaient puisque « jusqu'aux années 1980, l'on ignorait l'existence de mécanisme anthropique pouvant accentuer l'émission des gaz à effet de serre » (C. Larrère, 2017, p.74). De nos jours, le constat est encore plus visible par rapport à la consommation entre les pays riches et les pays pauvres. En matière d'armement comme en matière de consommation des produits manufacturés, les pays du Nord sont en avance considérablement sur les pays du Sud et cela pose un sérieux problème d'injustice. Surtout le problème de financement en matière de production d'armes pour lutter contre les guerres, le terrorisme, le djihadisme, entraîne les pays sous-développés dans les dettes qu'ils ne pourront solder aisément. Au même moment, les industries d'armes ne font que s'accroître dans les pays industrialisés.

En matière de l'utilisation des ressources, c'est évident que « la terre abonde en ressources non renouvelables. Pourtant, le débat public ne s'y trompe pas: leur épuisement par une ou plusieurs générations constitue un défi aux exigences de la justice » (A. Gosseries, 2004, p. 241). Ce qui pose problème aujourd'hui c'est comment faire de telle sorte que les générations à venir puissent profiter du même capital naturel que la génération actuelle. La nature du problème n'est même pas actuelle. Elle s'est déjà posée au XIX<sup>e</sup> siècle par William Stanley, logicien et économiste anglais qui doutait déjà du modèle de développement que les pays du Nord adoptaient. Un modèle de croissance économique basé sur l'économie libérale. Or ce qui est souvent redouté par les écologistes, c'est le modèle libéral qui domine le marché mondial et qui profite aux nantis et fait léser les pauvres. À ce propos, A. Touraine (2006, p. 117) fait remarquer que

Depuis le début des temps modernes, c'est à dire depuis qu'a été engagée la transformation des métaux précieux, de l'argent surtout, en produits commerciaux, nous nous sommes convaincus que le progrès social reposait sur la distribution à la population de richesses d'abord concentrées dans les mains des rois, de l'Église et des financiers, et que c'est donc à travers la tension entre l'accumulation du profit et la redistribution imposée par la pression sociale ou par les lois qu'a été trouvée la clé du progrès. Ce système a parfaitement fonctionné en générant une abondance jusqu'alors inconnue aux pays qui ont dominé pendant plusieurs siècles l'économie mondiale.

Le XIX<sup>e</sup> siècle fut profondément marqué par l'impact des activités industrielles sur la nature. C'est d'ailleurs ce qui a provoqué l'indignation de Hans Jonas à initier une éthique du futur basée sur la responsabilité des dirigeants politiques. Face à la menace de la vie actuelle et future suite à la civilisation technique, l'idée de progrès est à repenser car « L'avenir de l'humanité est la première obligation du comportement collectif humain à l'âge de la civilisation technique devenue toute puissante » (J. Hans, 1998, p.261). Nous ne devons pas perdre de vue que la révolution industrielle est rendue possible grâce à l'utilisation du charbon (la houille). La découverte des énergies fossiles a permis le développement du commerce, du transport des industries, etc. Salubre dans ces premières phases, cette révolution, quelques temps après portait beaucoup de doute puisque les ressources exploitables sont non renouvelables et c'est elles qui constituent les principales sources de la dégradation de l'environnement. Au début, les pays développés avaient pensé que l'énergie nucléaire nous libérerait des dangers recelés par les sources fossiles d'énergie, le charbon, le pétrole et le gaz. Mais « la prise de conscience de cette option a révélé qu'il y a une

contradiction avec le modèle moderne de développement » (A. Touraine, 2006, p 118). A. Gosseries (2004, p. 242) pense, quant à lui, qu'«un jour, toutes ses ressources vont se tarir si nous ne prenons pas des mesures politiques » pour permettre la préservation des ressources de la terre (C. Larrère, R. Larrère, 2009).

L'une des questions majeures que tout cela suscite, c'est la question de l'équité intergénérationnelle. De toutes les façons, l'idée d'inépuisable des ressources naturelles est de nos jours plus qu'un mythe. Les ressources déjà exploitées et utilisées constituent aujourd'hui les causes majeures de la dégradation de l'environnement. Pour les tenants de la thèse de la durabilité forte, la question n'est pas de transférer seulement un panier de biens d'une valeur totale aux moins équivalentes, mais aussi de substituer des biens d'un certain type par d'autres natures. Cette position apparaît paradoxale car il serait difficile d'appliquer cette théorie aux questions des énergies fossiles dans la mesure où les objets quelles que soit leurs valeurs, ne sauraient se substituer les uns aux autres. Compenser par exemple l'épuisement du capital naturel par le capital social ne saurait efficacement trancher le problème de l'équité intergénérationnelle. Il convient d'orienter les politiques écologiques pour qu'elles puissent s'appliquer judicieusement au niveau local.

#### Les politiques écologiques bottom-up du développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD) définissent le monde que nous souhaitons meilleurs. Ils s'appliquent à toutes les nations et visent à s'assurer que personne n'est laissé de côté. Ces objectifs comme montré si haut sont les fruits des travaux issus des sommets sur l'environnement et le développement. Au départ, ces objectifs étaient toujours l'œuvre des gouvernements nationaux qui incluent cela dans leurs projets politiques. Mais dans un monde où des milliards de personnes peuvent communiquer comme elles l'entendent, de plus en plus de groupes et de personnes veulent, et peuvent, contribuer au façonnement de l'avenir. Les petites et les grandes entreprises, la société civile, le monde universitaire, les scientifiques, pour n'en citer que quelques-uns, ont leur mot à dire. Avec ces différentes voix qui se font entendre, les Nations Unies ont la chance de rassembler de nombreux nouveaux débats. À partir de là, la question du développement durable devient une préoccupation de tout le monde. Mais conscient que la mondialisation ne profite qu'aux multinationales, il est urgent que l'Afrique met l'accent sur les ressources locales pour mieux affronter les défis globaux.

Depuis la colonisation, le problème de l'Afrique est de n'avoir pas maîtrisé le système d'échange entre elle et les pays du Nord. L'Afrique ne s'est pas suffisamment penchée sur la nécessité d'implantation des usines de transformation des produits locaux. Faute de moyens mais aussi de volontés politiques, on est obligé souvent de livrer nos produits bruts contre un prix dérisoire aux grandes puissances. Ce défi reste à relever sérieusement car cela nous amène à être toujours dépendants de l'extérieur. Ce système de dépendance vis-à-vis de l'économie de rente, crée des fluctuations de prix dans les pays du Sud mettant enjeu l'avenir des populations du continent. Par exemple, les cultures vivrières faisaient la priorité des agriculteurs, mais avec la colonisation, les politiques agricoles mises en place par les colons, encourageaient plutôt les cultures d'exploitations (café, cacao, hévéa, coton, etc.).

Les encadreurs agricoles ne réussissent pas à fournir des informations nécessaires aux agriculteurs. L'un des problèmes que cela pose c'est quand les paysans sont confrontés aux conditions climatiques défavorables qui ne les permettent pas de maîtriser la production. L'instabilité climatique conduit les producteurs à opter pour des stratégies d'extensification permettant une minimisation des risques économiques. Tirillés entre le droit moderne inadapté et les droits coutumiers, les décideurs ne parviennent pas à apporter des réponses appropriées à l'insécurité foncière. L'accentuation de la pression sur les ressources conduit à une multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs, et à la destruction du couvert forestier en lien avec l'explosion de la demande de bois pour la couverture des besoins énergétiques domestiques. Les politiques de gestion des ressources naturelles s'avèrent incapables de maîtriser ces évolutions si elles ne sont pas prises au plan local.

Par ailleurs, les décideurs publics ne s'intéressent pas assez au développement de politiques de maîtrise de l'eau et de promotion de l'irrigation. D'un autre bord, il faut remarquer que la plupart des politiques de la décroissance luttent pour remettre en cause le monde contemporain de manière globale. En effet, elles œuvrent à l'instauration d'une nouvelle société dans laquelle l'homme ne doit pas exploiter ni son prochain, ni la nature. Ces dernières années, le mot d'ordre des gouvernements de gauche comme de droite c'est que, la croissance constitue un piège fondée uniquement sur l'accumulation des richesses, et la destruction de la nature, génératrice d'inégalités sociales. Même si certains prônent un développement durable ou soutenable qui n'autorise pas une destruction totale du capitalisme, les partisans de la décroissance vont considérer ses approches comme une demeure dévoreuse du bien-



être. C'est donc à la décroissance qu'il faut travailler pour faire advenir une société fondée sur la qualité plutôt que sur la quantité, la coopération plutôt que la compétition, et une humanité libérée de l'économisme se donnant la justice sociale comme objectif.

Cependant, la réalité aujourd'hui c'est que les problèmes environnementaux ne peuvent plus être résolus par une approche top-down. Il faut plutôt faire face aux défis écologiques en adoptant l'approche bottom-up. D'où la nécessité d'une approche alternative à celle descendantes des organisations internationales par une approche ascendante de l'écocitoyenneté. Si l'écocitoyenneté consiste en une prise de conscience et en un engagement des citoyens quant au rôle qu'ils doivent jouer dans la gestion durable des ressources naturelles et dans l'amélioration de leur cadre de vie, elle permettra de répondre efficacement aux objectifs du développement durable. Cela devrait se traduire au plan individuel et collectif par l'exercice des droits et l'observation des devoirs en matière de préservation de l'environnement à travers la prise de conscience, la responsabilité individuelle et collective. Surtout, en adoptant la carte du monde dans lequel nous voulons vivre en 2030, les Nations Unies ont, dans toutes les régions du monde, donné une voix à chacun pour déterminer l'avenir et le droit de demander aux gouvernements, à tous les niveaux, et ce dans le monde entier, ce qu'ils font pour y arriver.

La question écologique est une affaire de tous. C'est pourquoi elle doit être résolue sur les plans manière individuel et collectif. Mais l'essentiel du problème doit être abordé tout d'abord par une approche descendante. Si nous pensons localement, on pourrait agir globalement et ceci à travers une politiques sectorielles, localisées, ascendantes comme l'écocitoyenneté. Catherine Larrère a démontré que l'approche locale est moins catastrophique que l'approche globale. Au niveau local, on a le choix entre les façons de faire actuellement et des façons de faire autrement.

Dans ce sens, l'écoresponsabilité est nécessaire pour la préservation de l'environnement. Elle est génératrice, à en croire I. Sachs (1980, 1993), de l'écodéveloppement. La reconnaissance des droits des générations présentes en lien avec les générations futures a dominé l'univers juridico-politique contemporain. C'est reconnu que le nouveau droit à l'environnement sain concerne les générations présentes. Mais l'irréversibilité de certaines atteintes au milieu naturel et aux espèces animales et végétales affecte nécessairement les générations futures. Aussi, il faudra reconnaître que la décision publique ou privée doit systématiquement prendre en compte ses effets directs et indirects sur le long terme. La consécration juridique de la prise en compte du long terme des préoccupations actuelles est la reconnaissance des droits des générations futures qui peut se traduire comme un devoir pour les générations présentes de protéger l'environnement sur le long terme en préservant les biens du patrimoine commun. Mais pour atteindre cet objectif, il faut d'abord sérier les problèmes en commençant au niveau de chaque État.

La préservation du patrimoine commun de l'humanité fut particulièrement une préoccupation essentielle qui est utilisée pour traduire un élément moral et juridique dans la conservation de l'environnement. Cette notion de patrimoine commun ne doit pas être appréhendée comme une propriété que les humains disposent mais plutôt un ensemble des éléments qui doivent être protégés dans la nature. Si ce concept a retenu l'attention des acteurs politiques depuis certaines années, c'est parce que l'idée fut menée de dépasser la propriété en identifiant des éléments de l'environnement dont on veut assurer la conservation et la gestion. C'est pour cette raison que Hans Jonas situait la responsabilité en premier lieu au niveau de la famille. Ce qui est un bien commun doit être protégé pour que les générations à venir puissent aussi en bénéficier. Le patrimoine fait donc appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés et que nous devons transmettre sans gageure aux générations qui nous suivent.

En termes de principe démocratique, il faut dire que les biens, ou les espaces qui sont qualifiés de patrimoine par le droit de l'environnement doit faire l'objet d'une attention particulière non seulement de la part de leurs propriétaires juridiques mais aussi et surtout de l'ensemble de la collectivité. Mais, il faut dire que de nos jours, la gestion du patrimoine commun pose d'énorme problème en ce sens que certains pays sont puissamment industrialisés et ont des moyens à faire entorse aux défis écologiques, contrairement à certains pays sous-développés qui n'ont pas les moyens efficaces de protéger leurs espaces géographiques mais subissent le coût de la pollution des autres pays. Or pour une bonne gouvernance mondiale, la reconnaissance du droit à l'environnement doit avoir une portée particulière qui est celui d'instituer des droits et des procédures juridiques garantissant la gestion collective du patrimoine environnemental commun.

Au plan local, des mesures de protection ont été envisagées aussi pour mieux faire face aux défis environnementaux. C'est le cas au Togo dans les années 1970 où le gouvernement a initié une politique de protection de la biodiversité. Cette politique écologique dénommée « politique des aires protégées » s'inscrit dans le projet de « faire des aires protégées une stratégie de la promotion de la biodiversité au bénéfice de tous » selon (K. F. L. Hetcheli, K. A. Adaba, K. Kpotchou, A. N. Nadio, 2017, p. 515). Le rôle bénéfique des aires protégées, des parcs et de toute autre forme de conservation de la nature ne peut qu'être souligné, avec des résultats démonstratifs et irréfutables quand la protection est réelle. La conservation de la nature est la première forme d'aménagement ; elle implique en effet une action humaine qui est ici une action de préservation et de valorisation volontaire. Comme le remarque G. Barnabé (2022, p. 220), « De vraies protections et leur application sont nécessaires pour aboutir à une véritable conservation ».

Sur la question de la génération future, il y a des politiques de protections adoptées par certains pays. C'est l'exemple de l'Israël et de la Hongrie où a été mise en place une stratégie institutionnelle qui consiste à mettre en place de nouvelles institutions, plus ou moins indépendantes du parlement, dont la fonction spécifique est de veiller au respect des normes de durabilité à tous les niveaux de l'État. Dans le cas israélien, il y a la création d'un poste en dehors des structures hiérarchiques du gouvernement avec « l'autorité de parler au nom des générations futures » (D. Bourg et K. Whiteside 2017, p. 37). Dans les pays africains comme ceux d'ailleurs, les ministères de l'environnement devraient être suffisamment outillés pour jouer leur rôle de garant des ressources environnementales. Mais le constat est souvent amer puisque les principes trouvent souvent des difficultés à s'appliquer à l'échelle locale. Toutefois, l'insistance sur des actes écocitoyens est un gage de développement durable.

### Conclusion:-

Au terme de cette analyse sur les politiques écologiques, l'écocitoyenneté et le développement durable en Afrique, le paradoxe de l'écart entre conscience et pratiques environnementales peut trouver de nombreuses explications possibles. Les plus pertinentes sont des variations autour du choix rationnel ou du paradigme de l'action sur la base desquelles peuvent se développer les politiques de l'environnement. Les politiques écologiques, pour être efficaces et aboutir aux ODD, doivent avoir une adhésion citoyenne. Pour un développement durable, il faut des politiques écologiques et l'écocitoyenneté. L'écocitoyenneté apparaît comme une solution alternative des problèmes environnementaux qui sont connus aujourd'hui comme des problèmes planétaires. Être un écocitoyen est une préoccupation de tous les jours. Chaque geste que chaque citoyen mène doit être responsable pour une bonne protection de la nature. Mais un développement local intégrant la protection des écosystèmes et des milieux ne peut réussir que si le décideur politique y adhère fortement. Le développement durable doit être une préoccupation de tous, des politiques comme des citoyens afin de donner, selon W. W. Rostow (1981) des chances de survie de l'économie mondiale. Ainsi, même s'il est reconnu que l'écocitoyenneté doit reposer sur l'individu, cela ne doit pas pousser les pouvoirs publics et même l'ensemble de la collectivité à se décharger de leur propre responsabilité en matière de préservation de l'écosystème. Les institutions nationales ont la responsabilité d'amener les individus et les groupes sociaux à prendre conscience de l'environnement global et des problèmes qui peuvent survenir en cas de mauvaise gestion. La bonne articulation entre les politiques écologiques et leurs impacts sociaux ainsi que leurs intégrations par les citoyens à travers l'écocitoyenneté, sont déterminantes dans la protection de l'environnement pour un développement durable en Afrique.

### Références Bibliographiques:-

1. AGIUS Emmanuel, 2006, « Éthique de l'environnement : vers une perspective intergénérationnelle », in *Éthique de l'environnement et politique internationale*, Paris, UNESCO, p. 99-127.
2. BARNABE Gilbert, 2022, *Urgences climatiques et écologiques : les solutions de l'Océan*, Les Ulis, EDP Sciences.
3. BOURG Dominique, WHITESIDE Kerry, 2010, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Seuil.
4. BOURG Dominique, WHITESIDE Kerry, 2017, « Écologies politiques : essai de typologie », in *La Pensée écologique*, n° 1 [en ligne]
5. FYFLE Steve, 2009, « L'écologie: réponse à la crise de sens ? Le défi philosophique de la crise écologique selon la perspective de Hans Jonas », Mémoire de maîtrise, Québec, Montréal.
6. GOSSERIES Axel, 2004, *Penser la justice entre les générations*, Paris, Flammarion.
7. HANS Jonas, 1998, *Principe Responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion.

8. HETCHELI KokouFollyLolowou, ADABA Koffi Amessou, KPOTCHOU Koffi, Abibatou NADIO Nafadjara, 2017, « Les représentations sociales des aires protégées dans la préfecture de l'Oti au Togo », in *Échanges*, Revue de Philosophie, Lettres et Sciences humaines de la Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé, Vol. 02, No 009, p. 512-523.
9. LARRÈRE Cathérine, 1996, « Développement durable », in CANTO-SPERBER Monique (Sous dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF.
10. LARRÈRE Cathérine, 2015, *Penser et agir avec la nature*, Paris, La Découverte.
11. LARRÈRE Cathérine, 2017, *Les Inégalités environnementales*, Paris, PUF.
12. LARRÈRE Cathérine, LARRÈRE Raphaël, 2009, *Du Bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Flammarion.
13. LATOUCHE Serge, 2004, *Survivre au développement. De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Paris, Mille et Une Nuit.
14. MORIN Edgar, 2020, *L'Entrée dans l'ère écologique*, La Tour D'Aigues, Éditions de l'aube.
15. ROSTOW Walt Whitman, 1960, *Les Étapes de la croissance économique*, Traduction française, Paris, Le Seuil.
16. ROSTOW Walt Whitman, 1981, *L'Ultimatum de l'an 2000. Chances de survie de l'économie mondiale*, Paris, Economica.
17. ROUTLEY Richard Sylvan, 2019, *Aux Origines de l'éthique environnementale*, Paris, PUF.
18. SACHS Ignacy, 1980, *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Éditions Économie et Humanisme / Ed. Ouvrières.
19. SACHS Ignacy, 1993, *L'Écodéveloppement*, Paris, Syros.
20. SAUVE Lucie, 2017, *Dictionnaire critique des enjeux et concepts des Éducatons*, Paris, L'Harmattan.
21. SOLOW Robert, 2006, *Réforme structurelle et politique économique*, Paris, Economica.
22. TOURAINE Alain, 2006, *Le Nouveau siècle Politique*, Paris, Seuil.